

Question de Mme Kelly K.

Thème : Jeu d'échecs sur le boulevard du Théâtre

Bonjour,

J'ai manqué les consultations pour les aménagements devant le Cinéma Astrée. Je voulais demander l'installation d'un coup de grands échiquiers, semblables à ceux de Zurich. Je pense qu'ils sont un excellent moyen de rassembler les gens, en particulier les jeunes et les personnes âgées. J'adore Chambéry. Mais si je pouvais changer une chose, j'ajouterais des échiquiers publics. Veuillez transmettre ce message à l'équipe concernée. Merci beaucoup. Bonne journée.

Réponse Daniel BOUCHET, adjoint chargé de l'urbanisme, des espaces publics, des travaux et du patrimoine bâti

La concertation sur l'aménagement du boulevard du Théâtre et du square de Lannoy de Bissy a débuté en mai 2022 et s'est poursuivie jusqu'en juillet 2023 durant l'élaboration du projet.

Au démarrage de la concertation, les riverains et usagers étaient invités à exprimer leurs attentes en termes de fonctionnement, d'usages ou d'équipement de cet espace.

L'équipe de maîtrise d'œuvre s'est appuyée sur les attentes de la municipalité et les contributions recueillies pour proposer plusieurs esquisses pouvant répondre à une grande partie des attentes.

Ces esquisses ont été soumises à l'avis des riverains et usagers pour affiner ce projet mais aussi à l'avis et aux préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France. Ce projet final a fait l'objet d'un permis d'aménager soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France, et à ce titre il ne peut plus être modifié.

Dans le projet, l'installation de tables à proximité de la librairie et du lycée est prévue afin d'offrir un lieu de convivialité autour de la pause méridienne ou un espace de lecture.

Les services concernés ont été en lien avec le président du club d'échecs du bassin chambérien et des damiers/échiquiers seront présents sur les tables qui seront installées.

S'il n'est pas prévu des échiquiers grand format comme demandé, par la réponse apportée sous forme de tables, la Ville offrira bien une possibilité aux joueurs et joueuses d'échecs de pratiquer leur activité dans un lieu public, activité propice aux échanges intergénérationnels.

De manière générale, les travaux sur le boulevard du Théâtre et le square De Lannoy de Bissy s'inscrivent dans une réflexion qu'a lancée la Ville de Chambéry pour la reconquête piétonne du centre-ville visant à :

- Agrandir les zones piétonnes ou dédiées aux piétons (trottoirs) du centre-ville ;
- Favoriser les modes de déplacements actifs ;
- Favoriser la désimperméabilisation des sols et la gestion des eaux pluviales de ruissellement par infiltration ;
- Augmenter les surfaces végétalisées, préserver et développer le patrimoine arboricole du centre-ville ;
- Réduire l'espace dédié à l'automobile, voiries et stationnement.

Les requalifications du boulevard du Théâtre et du square de Lannoy de Bissy sont les premiers travaux d'envergure venant concrétiser cette réflexion.

Ainsi le boulevard du Théâtre, libéré de la circulation automobile et du stationnement, offrira un mail central désimperméabilisé et végétalisé, vers lequel les eaux pluviales s'écouleront pour s'infiltrer.

Une allée piétonne en pierres de luzerne entre la rue Ducis et la place des Eléphants, bordée d'assises, fera le lien entre ce mail central végétalisé et le square de Lannoy de Bissy

Nous espérons que les futurs échiquiers du boulevard du théâtre trouveront leur public, permettant alors d'imaginer un déploiement de mobiliers ludiques sur d'autres secteurs.

La municipalité remercie Mme Kelly K. pour l'intérêt porté à l'amélioration du cadre de vie des chambériens et l'invite à rester attentive aux concertations futures qui ne manqueront pas de l'intéresser. Rejoindre un des Conseils de Quartier Citoyens est une méthode efficace pour être régulièrement informée des différents temps de concertation organisés dans la commune.

Question de Mme Gisèle C. (représentante d'une maison de quartier)

Thème : Végétalisation d'un espace parc TERCINET

La copropriété RES MACHE a fermé l'escalier et l'espace donnant sur une entrée de parking, suite à divers problèmes de civilité. Il a été décidé de fermer cette porte (il y avait eu diverses réunions avec les élus du quartier).

À présent un grand espace est libéré et donne sur le square, donc nous sollicitons la ville pour une végétalisation.

Réponse de Jimmy Bâabâa, adjoint au Maire chargé de la transition écologique et de la commande publique

Vous sollicitez la Ville sur le devenir des abords du square Tercinet et la perspective de l'aménagement d'un espace vert.

Le square Tercinet fait partie du quartier du Covet où un travail est entrepris depuis plusieurs mois pour améliorer le cadre de vie des habitants. La fermeture du passage que vous citez est une illustration des applications de ce travail. Il est important de souligner que le square Tercinet est situé sur une dalle sous laquelle se trouvent des stationnements appartenant aux copropriétés. Cette zone est également composée de plusieurs parcelles appartenant à plusieurs propriétaires. La Ville de Chambéry n'est donc pas l'unique propriétaire de cet espace. D'éventuels travaux d'aménagements ne peuvent intervenir qu'en collaboration et avec la participation des copropriétaires.

La végétalisation de zones sans usage facilite le rafraîchissement de la ville en luttant contre l'îlot de chaleur urbain et favorise la biodiversité. A cet égard, la Ville étudie les différentes demandes de végétalisations pour les inclure dans un plan global de désimperméabilisation à l'échelle de la ville. Il s'agit d'un plan évolutif et déjà en cours de déploiement.

Le plan de désimperméabilisation de la Ville est une des mesures qui découle d'une étude menée sur les îlots de chaleur urbain. Celle-ci a permis de définir les incidences de la végétalisation dans le centre-ville et les zones prioritaires à traiter.

Depuis le début du mandat, les projets de végétalisation ont été nombreux : végétalisation de 13 cours d'école, chantiers participatifs dans les quartiers, réaménagement de l'avenue des Ducs, végétalisation du quai du jeu de paume, etc.

En 2024, une partie du quai des Allobroges sera végétalisée et le chantier majeur de végétalisation du boulevard du Théâtre sera entièrement réalisé. D'autres actions seront entreprises dans les prochains mois, dans le cadre du plan de désimperméabilisation.

Votre proposition de végétalisation est donc pleinement cohérente avec les projets déjà en cours mais devra être étudiée en tenant compte des contraintes particulières de l'emplacement envisagé. L'implication de différents propriétaires et la présence d'une dalle souterraine nécessitent une phase d'étude importante pour déterminer la faisabilité technique du projet.

Le projet devra être priorisé dans le cadre du plan de désimperméabilisation en lien avec les acteurs du quartier et en fonction du bénéfice qu'il pourra apporter et des coûts à prévoir.

Question de Mme Sonia P.

Bonjour, pourquoi ne pas ouvrir une école et des centres aérés vu que c'est plein de partout.

Réponse de Lydie Matéo, adjointe au Maire chargée des parcours éducatifs, de l'éducation et de l'enfance

Mme Sonia P. soulève une question sur la capacité des écoles et des maisons de l'enfance de la ville à accueillir tous les enfants chambériens.

Concernant les écoles : La Ville de Chambéry compte près de 60 000 habitants et est dotée historiquement d'un nombre important d'écoles publiques : 37 écoles primaires (20 maternelles + 17 élémentaires) pour 4464 élèves au 16 septembre 2024.

En comparaison, la Ville d'Annecy (135 000 habitants) compte le double d'élèves pour 59 écoles (29 maternelles et 30 élémentaires). Chambéry compte donc une moyenne de 120 élèves par école, tandis que Annecy compte 150 élèves par école en moyenne.

La construction historique de Chambéry dote la ville d'équipements de taille relativement plus petite qu'ailleurs et un maillage élevé sur le territoire communal. En effet, 72 % des enfants à Chambéry peuvent se rendre à pied à leur école en moins de 10 minutes. Ce maillage territorial garantit une grande accessibilité aux établissements scolaires.

Concernant les accueils extrascolaires (les mercredis et pendant les vacances scolaires) :

La Ville accompagne 8 maisons de l'enfance associatives réparties sur le territoire chambérien. Au côté notamment de la Caisse d'allocations familiales (CAF), elle est le principal financeur de ces structures avec un montant de subventions qui s'élève à 1,2 millions d'euros par an. Il

convient en ce sens de rappeler l'important effort financier de la Ville en faveur de la mise en place d'un service d'accueil particulièrement attendu des familles chambériennes.

La Ville met également à disposition de ces associations des locaux, et la maintenance de ceux-ci, qui permettent de répondre au besoin d'accueil des 3-14 ans.

Il est à noter que plusieurs structures associatives soutenues par la Ville ont pu être confrontées, et parfois encore aujourd'hui après la rentrée, à des difficultés de recrutement d'animateurs diplômés. Cette problématique, qui n'est pas propre aux associations "maisons de l'enfance" et à laquelle la Ville de Chambéry est elle-même régulièrement confrontées pour ses propres accueils périscolaires en régie directe, peut conduire les maisons de l'enfance à restreindre le nombre d'enfants accueillis. La Ville est attentive dans ses relations de financeurs à ce niveau de service.

Les 8 maisons de l'enfance travaillant en collaboration, les enfants qui ne peuvent pas être accueillis dans une structure pour des raisons liées au manque de personnel sont en principe orientés vers une autre maison de l'enfance, dans la limite des disponibilités.

Il importe également de noter que la Ville mène une réflexion pour essayer d'améliorer le recrutement d'animateurs par les associations maisons de l'enfance.